

**ARRETE TEMPORAIRE N° 2025-041**  
**PORTANT REGLEMENT DE CIRCULATION**  
**ET DE STATIONNEMENT**

24 AVR. 2025

MAIRIE DE LA WANTZENAU

**LA MAIRE DE LA COMMUNE DE LA WANTZENAU**

**VU** le Code Général des Collectivités Locales et notamment ses articles L 2542-1 et suivants et L 2213-1 et suivants,

**VU** la loi du 2 mars 1982 portant décentralisation,

**VU** le Code de la Route et notamment les articles L.411-1 et R.411-21-1,

**VU** la demande de Monsieur BAPST Thierry, représentant de l'entreprise SIRS sise 4, Rue des Pêcheurs à ECKBOLSHEIM (67201) en date du 22/04/2025,

**CONSIDERANT** que dans le cadre de travaux d'ouverture de fouille pour R-GDS pour une parfaite sécurité, il est nécessaire de modifier les règles de circulation et d'interdire le stationnement,

**Arrête**

**Article 1:** Les règles de la circulation routière sur le territoire de la Commune de La Wantzenau sont modifiées comme suit :

**A partir du 12 mai 2025 pour une durée de 12 (douze) jours,  
Carrefour de la Route de Strasbourg et de la Rue du Ried,**

*Règlementation 3.02.05* : Voie à vitesse limitée à 30 km/h.

*Règlementation 4.03.02* : stationnement interdit et qualifié de gênant aux abords du chantier.

**Directives :** La chaussée sera rétrécie de 0,5 m à 1 m et la circulation des piétons sera déviée sur le trottoir d'en face

**Article 2:** L'accès des services de secours devra être possible pendant toute la durée du chantier. Toute contravention au présent arrêté sera constatée et poursuivie conformément aux lois et règlements en vigueur.

**Article 3:** La signalisation réglementaire sera mise en place par la société SIRS.

**Article 4:** Les services de la gendarmerie sont chargés de l'exécution du présent arrêté.

**Article 5:** Copie de la présente sera adressée à :

- M. le Commandant le Groupement de Gendarmerie du Bas-Rhin,
- Mme. la Présidente de l'Eurométropole,
- M. le Chef de Brigade de Gendarmerie de La Wantzenau,
- Compagnie des transports Strasbourgeois,
- M. Pascal LEIMENSTOLL, Evènements et Manifestations à la CTS,
- M. le Colonel du Corps des Sapeurs-Pompiers Professionnels de l'Eurométropole,
- M. BAPST Thierry de l'entreprise SIRS,
- Aux archives à la Mairie.

22 AVR. 2025

Fait le

La Maire,  
Michèle KANNENGIESER



Pour le Maire,  
l'adjoint délégué  
**Camille MEYER**



# Demande d'arrêté de police de la circulation

Code de la route L411-1 à L411-7  
Code général des collectivités territoriales L2213-1 à L2213-6.1



N° 14024\*01

## Gestionnaires des réseaux routiers

### Le demandeur

Particulier  Service public  Maître d'œuvre ou conducteur d'opération  Entreprise

Nom : **BAPST** Prénom : **Thierry**  
Dénomination : **SIRS** Représenté par :  
Adresse Numéro : **4** Extension : Nom de la voie : **Rue des Pêcheurs**  
Code postal **6 7 2 0 1** Localité : **ECKBOLSHEIM** Pays : **France**  
Téléphone **0 3 8 8 7 8 9 0 3 0** Indiquez l'indicatif pour le pays étranger :  
Courriel : **Dict** @ **sirs.fr**

### Si le bénéficiaire est différent du demandeur

Nom : Prénom :  
Adresse Numéro : Extension : Nom de la voie :  
Code postal Localité : Pays :  
Téléphone Indiquez l'indicatif pour le pays étranger :  
Courriel : @

### Localisation du site concerné par la demande

Voie concernée : Autoroute n° Route nationale n° Route départementale n° Voie communale n°  
Hors agglomération  En agglomération   
Point de Repère (PR) routier d'origine d'application : + Point de Repère (PR) routier de fin d'application : +  
Adresse Numéro : Extension : Nom de la voie : **route de Strasbourg - carrefour vers la rue du Ried**  
Code postal **6 7 6 1 0** Localité : **LA WANTZENAU**

### Nature et date des travaux

Permission de voirie antérieure : Oui  Non  Si oui indiquer la référence :  
Description des travaux : **Ouverture de fouille pour R-GDs - protection cathodique**  
Date prévue de début des travaux : **1 2 0 5 2 0 2 5** Durée des travaux (en jours calendaires) : **0 1 2**

### Réglementation souhaitée

Durée de la réglementation (en jours calendaires) : **0 1 2** Date de début de réglementation **1 2 0 5 2 0 2 5**  
Restriction sur section courante  Restriction sur bretelles   
Sens de circulation concerné : Deux sens de circulation  Sens des Points de Repères (PR) croissants   
Sens des Points de Repères (PR) décroissants  Fermeture à la circulation   
Basculement de circulation sur chaussée opposée   
Circulation alternée : Par feux tricolores  Manuellement   
Restriction de chaussée :  
Neutralisation de la bande d'arrêt d'urgence (BAU)  Empiètement sur chaussée  largeur de voie maintenue   
Suppression de voie  nombre de voie(s) supprimée(s)

Interdiction de :

**Circuler**  
Véhicules légers   
poids lourds

**Stationner**  
véhicules légers   
poids lourds

**Dépasser**  
véhicules légers   
poids lourds

Vitesse limitée à :  km/h

Itinéraire de déviation (à préciser par sens) :

.....  
.....  
.....

Autres prescriptions :

Déviation piétons sur trottoir d'en face

Chaussée rétrécie de 0.5 à 1 m

.....  
.....

**La pose, le maintien ou le retrait de la signalisation spécifique au chantier sont effectués par :**

Le demandeur  Une entreprise spécialité   
Nom : ..... Prénom : .....  
Dénomination : ..... Représenté par : .....  
Adresse Numéro : ..... Extension : ..... Nom de la voie : .....  
Code postal  Localité : ..... Pays : .....  
Téléphone  Indiquez l'indicatif pour le pays étranger :   
Courriel : .....@.....

**Pièces jointes à la demande**

Afin de faciliter la compréhension et l'instruction du dossier, la demande d'arrêté est accompagnée d'un dossier comprenant :

Une notice détaillée avec notamment l'évaluation de la gêne occasionnée au usagers   
Plan de situation 1/10 ou 1/20 000<sup>ème</sup>  Plan des travaux 1/200 ou 1/ 500<sup>ème</sup>  Schéma de signalisation   
Itinéraire de déviation 1/2 000 ou 1/5 000<sup>ème</sup>

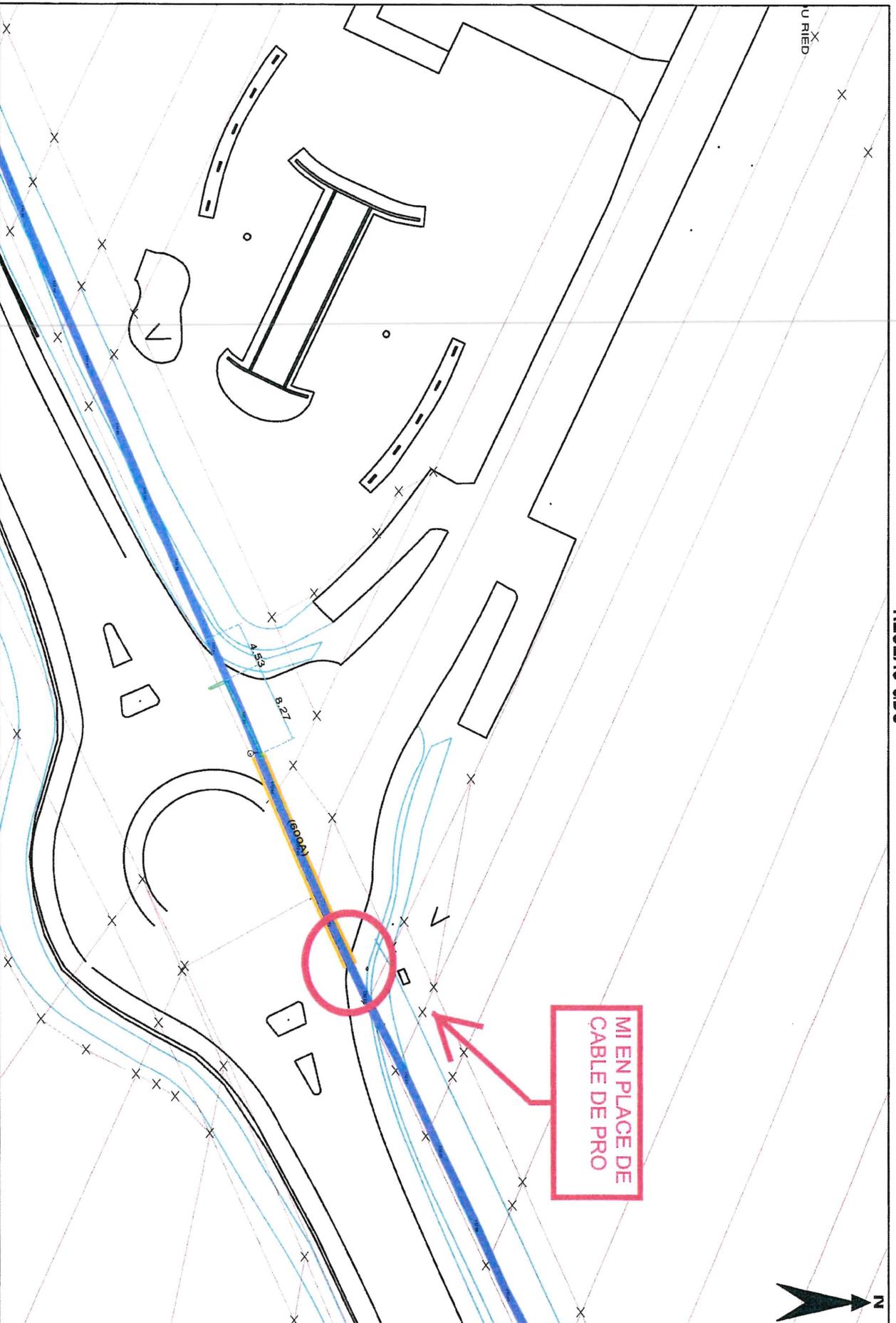
J'atteste de l'exactitude des informations fournies

Fait à : ... Le :

Nom : JULIEN Prénom : Coralie Qualité : Assistante technique



# RESEAU GDS



Echelle: 1 / 500

COMMUNE: LA WANTZENAU,  
RUE DU RIED LA WANTZENAU

Les documents ou renseignements sur les canalisations de Réseau GDS sont fournis  
à titre purement indicatif et sans engagement de RESEAU GDS

Tous droits réservés – copies ou reproductions interdites  
Edité le 31-03-2025 par phammeter